

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 03 FÉVRIER 2025

Convocations du 27 janvier 2025

L'an DEUX MIL VINGT CINQ, le trois février, à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre BERTRAND, Maire.

Étaient présents : M. BERTRAND Jean-Pierre, Mme CAUCHOIS Marie-Line, M. BOY Vincent, M. MAHIEUX Philippe, Mme LEVAVASSEUR Françoise, M. DAUFRESNE Adrien, Mme PERTUZON Magalie, Mme BOUST Denise.

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Mme VERLEYE Catherine, M. PREVOST Patrice.

Mme VERLEYE a donné pouvoir à M. BERTRAND

Secrétaire de séance : Mme CAUCHOIS Marie-Line

ORDRE DU JOUR :

- Délibération : Modification des statuts du SIVOM d Ry
- Prévisions budgétaires 2025
- Projet de modification de la délibération instituant le régime indemnitaire
- Compte-rendu des réunions de syndicat et des commissions
- Questions diverses.

Le Procès-verbal du 02 décembre 2024, diffusé par mail le 27 janvier 2025 à l'ensemble des conseillers municipaux, est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2025/01 - MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES DE RY

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de Ry (SIVOM) dans leur dernière version du 2 juillet 2019,

Vu la délibération du SIVOM de Ry en date du 6 novembre 2024, ayant pour objet la modification des statuts du Syndicat,

Considérant que la Commune de Grainville sur Ry est membre du SIVOM de Ry,

Considérant que le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification de la délibération du syndicat intercommunal au maire, pour se prononcer sur la modification des statuts du SIVOM,

Considérant que la modification des statuts est ensuite prononcée par arrêté du représentant de l'Etat.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- adopte la modification statutaire du SIVOM de Ry.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES - TRAVAUX 2025 :

- Ponts du centre village devenus dangereux :
 - Pont situé près de l'aire de jeux : Ce pont sera démonté puis des buses recouvertes par un chemin piétonnier seront installées pour faciliter l'évacuation des eaux vers le bassin de rétention.

Ces travaux seront pris en charge par le Syndicat des Bassins Versants à titre gratuit pour la commune

- Pont situé au-dessus du bassin de rétention : Monsieur le Maire présente deux devis au conseil municipal, l'un d'un montant de 31.000 € comprenant le démontage et la réfection d'un nouveau pont avec piliers béton et un second d'un montant de 7.000 à 8.000 € pour uniquement de changement des lames sachant que les piliers sont en mauvais état.
Après discussion, le conseil municipal n'opterait pas pour une de ces deux solutions mais pour un démontage complet et un aménagement piétonnier afin de contourner le bassin. Une étude sera demandée au C.A.U.E. (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) pour l'aménagement paysager. Le démontage serait effectué par l'agent technique.

Après discussion, afin de conserver une cohérence paysagère et de préserver le patrimoine de la commune, le conseil municipal propose de faire appel au C.A.U.E. pour réaliser une étude sur différents lieux de la commune en vue de :

- sauvegarder et transformer les bâtiments du parc donnant sur la rue de l'église tout en veillant à ce qu'ils trouvent une utilité certaine (lieu de rencontre pour les associations, salle d'activités pour l'école, lieu d'exposition, organisation de diverses manifestations...)
- remplacer les ponts par des chemins piétonniers (voir point ci-dessus)
- mettre en place un parcours santé dans le parc
- réaliser un aménagement autour de la table de ping-pong sur la place de la mairie (plantations, bancs)
- végétaliser la cour de l'école.

Par ailleurs :

- La mairie est en attente de devis pour la réparation ou le remplacement de la barrière de l'école
- L'évacuation des eaux usées de l'école va être modifiée
- L'agent technique de la commune va réparer les lambris extérieurs du WC de l'école et du bâtiment près de l'aire de jeux dans le parc.
- Les vitres des panneaux d'affichage (Hameau Flamanville et résidence de la Butte) vont être changées
- Des panneaux seront installés dans la commune pour indiquer le parc et ses tables de pique-nique
- Un prestataire extérieur va intervenir pour réparer les routes communales. Chaque année un point sera fait par la « commission travaux » pour envisager la nécessité ou non de faire appel à une entreprise pour des réparations sur ces routes.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée de la réalisation en janvier par le SDE du passage en LED pour l'éclairage public, rue du Four à Pain, Chemin du Pré, rue des Alouettes et résidence de la Butte.

PROJET DE MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION INSTITUANT LE RÉGIME INDEMNITAIRE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il projette de modifier la délibération du 25 septembre 2017 instituant le régime indemnitaire ; cette modification porterait sur les modalités de maintien des indemnités en cas de congé de maladie des agents de la commune. Il informe que cette délibération ne pourra être approuvée qu'après avis du comité technique du Centre de Gestion.

COMPTES-RENDUS DES RÉUNIONS DE SYNDICATS ET DES COMMISSIONS COMMUNALES :

Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin (C.C.I.C.V.) du 17 décembre 2024

Madame Marie-Line CAUCHOIS relate les points essentiels du conseil communautaire du 17 décembre 2024 :

- Ouvertures dominicales pour 2025 pour certains commerces se situant dans le périmètre de la C.C.I.C.V. : Modification de la loi permettant au maire d'accorder une autorisation d'emploi de leurs salariés dans la limite de 12 dimanches par an au lieu de 5.
- Livraison des composteurs
- Aménagement du territoire : A compter du 1^{er} janvier 2025, les programmes existants pour la rénovation de l'habitat et la rénovation énergétique ont pris fin et sont remplacés par le Pacte Territorial France Rénov' simplifiant l'accès aux aides
- Aménagement du territoire : État d'avancement du projet ferroviaire « Ligne Nouvelle Paris Normandie » (LNPN), dont les tracés pressentis borderaient par l'Ouest le territoire Inter Caux Vexin, notamment les communes de La Vaupalière, St Jean du Cardonnay, Roumare, Pissy-Poville et Fresquiennes. Ces communes interpellent la CCICV afin qu'elle se positionne sur un tracé alternatif considérant que les quatre tracés proposés sont inacceptables.
- Mobilité: Projet ADEME AVELO3: La collectivité bénéficiera ainsi d'un accompagnement technique et financier pour avancer sur plusieurs actions en faveur du développement du vélo sur le territoire. Le coût total du projet est de 195.000€. Jusqu'à 50% des coûts de chaque action pourront être pris en charge par l'Ademe à travers les Certificats d'économies d'énergies (CEE).
- Validation du Document Unique des Risques Professionnels: Ce document est obligatoire pour les collectivités territoriales et doit être mis à jour une fois par an.

Entente Intercommunale des Collèges de Darnétal - Réunion du 03 février 2025

Monsieur le Maire donne un compte-rendu de la réunion de ce jour :

- fréquentation des enfants de Grainville sur Ry des collèges de Darnétal pour l'année 2024 (10 au Collège Chartier et 1 au Collège Rousseau)
- Participation de notre commune pour l'année 2025 d'un montant de 2 432,12€ (transports, piscine).

QUESTIONS DIVERSES :

Conseil des Jeunes :

Mme LEVAVASSEUR souhaite récupérer des matériaux pour le Conseil Municipal des Jeunes afin de fabriquer des décorations pour Pâques

Hameau de Flamanville :

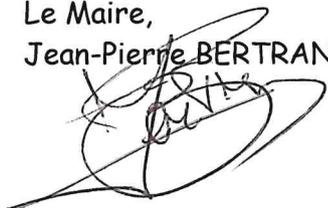
M. DAUFRESNE fait part d'un accès difficile au cédex se trouvant Hameau Flamanville, Monsieur le Maire prendra contact avec la poste à ce sujet.

Il a également été discuté d'un déplacement éventuel du panneau d'affichage situé à l'entrée du hameau de Flamanville.

La séance est levée à 22h30

Le Maire,

Jean-Pierre BERTRAND



La Secrétaire de séance,

Marie-Line CAUCHOIS



